



Blessé au travail et mon employeur a annulé ma police d'assurance

Par **guyd**, le **19/11/2009** à **23:20**

Bonjour,

Bonjour, je voudrais savoir ce que je peux faire. Je me suis blessé au travail en août 2008. J'ai eu un tendon déchiré et une tendinite au coude droit. Je n'ai jamais repris le travail. J'avais 2 emplois que je pratique plus vu la blessure, mais la CSST me paie que pour un. Ai-je droit à une compensation pour mon 2^e travail et mon employeur a annulé mes assurances au travail. Ils m'ont dit que je n'avais pas payé mes cotisations sans m'aviser de rien et maintenant m'ont dit que j'allais recevoir une facture d'eux ainsi que l'union. Personne ne m'a rien dit de cela et moi qui ne fais rien depuis août 2008. Puis-je leur réclamer une compensation et sans savoir encore si je ne perdrai pas un certain pourcentage de mon bras ? Svp répondez-moi. Je ne sais pas où aller et quoi faire. Si on me dit que oui, je peux faire de quoi ? C'est sûr que je me prendrai un avocat. Merci d'avance.